Conditionner ses œufs : créer son centre d'emballage agrée, quelle réglementation, quels investissements ?

OBJECTIFS

Vous souhaitez ou vous avez besoin de vendre à un intermédiaire commercial. Votre élevage est supérieur à 250 poules pondeuses ?

CONTENU

Présentation des projets respectifs.
La réglementation en vigueur en matière de conditionnement d'œufs.
Exemples de dossier d'agrément existant.
Les besoins en investissements, selon les cas Constituer son propre dossier d'agrément.
Constituer son Plan de Maîtrise Sanitaire.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ARDEAR PACA - Bouches du Rhône

DURÉE : 1 jour(s)

TARIFS

Non adhérent	**175 €**
Non agricole	**175 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Lost Allison
alost@adear13.com
ADEAR 13 Bouches du Rhône
2 avenue du Colonel Reynaud
13660
ORGON
Tel. 04.90.55.17.86

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
12/03/2018	Bouches-du-Rhône 13 Bouches-du-Rhône	Le Mezo, conseiller Agro-alimentaire

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques | Elevage

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)